

Voltiris (à g.) a développé des modules de panneaux photovoltaïques compatibles avec les serres. Terrabloc (à dr.) fabrique des blocs de terre compressée à partir de déchets d'excavation. Ces derniers sont ensuite utilisés à l'intérieur des habitations. DR/paolacorsini

Que fait l'économie avec les millions de la taxe sur le CO₂?

CAROLINE ZUERCHER
caroline.zuercher@lematindimanche.ch

ENVIRONNEMENT

Chaque année, quelque 200 millions de francs sont redistribués aux entreprises. Certaines n'en font rien de particulier.

D'autres agissent pour le climat.

C'est une histoire de panneaux géothermiques, de briques en terre compressée ou de panneaux photovoltaïques de dernière génération. Depuis 2008, la Confédération prélève une taxe sur le CO₂. Cet impôt a d'ailleurs été maintenu dans la loi sur le CO₂. Adoptée mi-mars par les Chambres, cette législation définit la politique climatique de la Suisse pour 2025-2030,

après l'échec dans les urnes d'une première mouture en 2021.

Dans le cadre des débats, le parlement a conservé le montant de la taxe à 120 francs par tonne de CO₂. La gauche, qui voulait l'élever à 180 francs, n'a pas été suivie. Elle a également échoué à augmenter la part des recettes allouée au financement de programmes en faveur de l'environnement - essentiellement au programme visant à assainir énergétiquement les bâtiments.



La règle reste donc la même: environ deux tiers des revenus sont redistribués à la population et à l'industrie. Pour la première, ce remboursement se fait par le biais des assurances maladie. Pour la seconde, par celui de l'AVS.

«Faire vivre cette taxe est un enjeu majeur, et nous devons encore réfléchir à l'évolution de l'attribution de cet argent, commente la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Brogginini (Les Verts/GE), qui était rapporteuse de la commission dans ce dossier. Ce concept de taxe redistributive est assez mal compris par la population.» La Genevoise n'en reste pas moins attachée à ce mécanisme. «L'équilibre qui a été mis en place est vertueux. Les particuliers et les entreprises qui consomment peu d'énergie reçoivent plus d'argent qu'ils n'en dépensent. Le mécanisme récompense les gestes éco-compatibles.»

Argent souvent inaperçu

Justement: que font les entreprises des quelque 200 millions de francs qu'elles reçoivent chaque année? Vincent Eckert, directeur de la Fondation suisse pour le climat, note que le mécanisme de distribution reste également méconnu d'une grande partie des entreprises. «La plupart d'entre elles n'ont pas vraiment conscience de cet argent, qui permet simplement une réduction de leurs cotisations AVS.»

De grandes firmes ont toutefois développé des programmes de soutien à des projets environnementaux. Et 31 d'entre elles versent cet argent à la Fondation suisse pour le climat, qui soutient des PME actives dans la protection du climat en Suisse et au Liechtenstein.

Cette fondation, qui s'est présentée au siège de Vaudoise Assurances, gère

environ 3 millions de francs par année, soit un peu plus de 1% du montant total. «Il serait souhaitable que plus d'entreprises utilisent ces fonds pour la protection du climat, mais cela reste une activité volontaire, explique son président. Notre but est de soutenir des actions concrètes, avec des résultats à la fois économiques et climatiques. Les entreprises qui nous financent ont aussi besoin de solutions plus écologiques, par exemple dans la construction.»

Depuis 2021, la stratégie se focalise sur l'innovation, et donc le développement de nouveaux produits. Parmi les 180 projets soutenus, 40% concernent la construction et le bâtiment. Le secteur agroalimentaire, qui génère un tiers des émissions de gaz au niveau mondial, est également bien représenté. «Notre soutien varie de 40'000 à 200'000 francs par projet, précise Vincent Eckert. Les subsides de la fondation sont à fonds perdu, mais les paiements sont versés au fur et à mesure que certains résultats sont atteints.»

Géothermie sans forage

Voltiris, par exemple, a développé des modules de panneaux photovoltaïques compatibles avec les serres. Un système de filtres laisse passer la lumière nécessaire aux plantes et concentre le reste sur des panneaux photovoltaïques. L'énergie ainsi produite est utilisée pour alimenter les opérations de la serre.



«Il serait souhaitable que plus d'entreprises utilisent ces fonds pour la

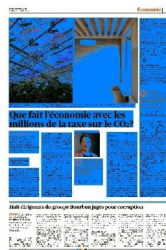
protection du climat, mais cela reste une activité volontaire.»

Vincent Eckert, directeur de la Fondation suisse pour le climat

Terrabloc, elle, fabrique des blocs de terre compressée à partir de déchets d'excavation. Utilisés à l'intérieur des habitations, ils permettent de construire des cloisons, des murs porteurs et, bientôt, des éléments de dalle. «Cette matière produite localement permet une respiration des parois, ce qui amène aussi une régulation de l'humidité», argumente Rodrigo Fernandez, cofondateur de Terrabloc.

La dernière entreprise présentée ce mardi est un spin-off de l'EPFL nommée Enerdrape. Elle a mis au point des panneaux géothermiques préfabriqués. Ceux-ci exploitent l'énergie thermique dans les espaces souterrains sans qu'un forage ne doive être effectué. Ils peuvent être installés dans des parkings ou dans des tunnels, et permettent de chauffer ou de refroidir des bâtiments.

En tant qu'écologiste, Delphine Klopfenstein Brogginini salue de telles initiatives. «Ces investissements pour le climat sont importants pour assurer l'avenir des entreprises», plaide-t-elle. Un bémol? Au-delà du financement de l'innovation, elle insiste sur l'importance d'allouer des fonds à la formation de nouveaux métiers et à la lutte contre le gaspillage énergétique. «À l'avenir, nous aurons par exemple aussi besoin de personnes qui savent installer des panneaux solaires et de mettre en place des programmes d'économie d'énergie», conclut-elle.



Keystone/Gaetan Bally



«Faire vivre cette
taxe est un enjeu
majeur, et nous
devrons encore réfléchir
à l'évolution
de l'attribution
de cet argent.»

Delphine Klopfenstein Brogini
(Les Verts/GE)